

Une rentrée sous le signe du recrutement

Priorité ministérielle

Le Ministre de l'Éducation nationale a fait du recrutement et de la formation des personnels enseignants et d'éducation un des objectifs stratégiques de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. L'année 2013 s'est notamment distinguée par l'appel à candidature des Emplois d'Avenir Professeurs et par l'organisation de deux vagues de concours aux modalités différentes : 2013-1 (écrits en novembre 2012, oraux en juin 2013) et 2013-2 (écrits en juin 2013, oraux en juin 2014).

Se repérer dans les différents statuts

1755 nouveaux collègues sont donc présents dans les établissements publics en cette rentrée avec des statuts et des modalités de service très différents. Outre les **181 étudiants boursiers** (futurs Professeurs des Ecoles ou Professeurs de Lettres, Mathématiques, Anglais et Allemand) recrutés en Emplois d'Avenir Professeur (**EAP**) pour découvrir le métier aux côtés de leur tuteur, l'Académie accueille **821 professeurs stagiaires lauréats** des concours 2013-1 (516 stagiaires à 15h pour le 2nd degré, 305 pour le 1^{er} degré), auxquels s'ajoutent les **753 candidats admissibles** au concours 2013-2 (420

pour le 2nd et 333 pour le 1^{er}), qui se sont vu proposer un poste de contractuel à 1/3 temps payé à mi-temps pour commencer à enseigner (6 heures d'enseignement pour le 2nd ou 9 heures pour le 1^{er}) parallèlement à leur poursuite d'études en deuxième année de Master au sein de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Label Marianne Qualité de service

De quoi parle-t-on ?

Le label *Marianne* est une démarche qualité qui vise dans la Fonction Publique l'amélioration de la relation avec les usagers. Il consacre le travail réalisé au sein d'une institution, d'un établissement, d'une direction en vue d'optimiser le service rendu et de répondre au plus près aux attentes du public.

Tous les sites respectant les engagements du référentiel *Marianne* peuvent postuler à la délivrance du Label. La demande se fait auprès d'un organisme certificateur indépendant, habilité par la DIMAP, (Direction Interministérielle pour la Modernisation de l'Action Publique).

Le référentiel *Marianne*

Il est structuré autour de six rubriques de service, décrites ci-après. Elles accompagnent le parcours de l'usager dans l'administration, depuis sa prise de contact jusqu'à sa sortie.

1. Des services plus disponibles.
2. Un accueil plus attentif.
3. Un traitement plus rapide des demandes.
4. La prise en compte des suggestions et réclamations.
5. L'écoute permanente.
6. Et pour respecter l'ensemble de ces engagements, un aménagement constant de l'organisation et une évolution planifiée des compétences.

Un service académique labellisé

Si plusieurs sites sont entrés dans la démarche, la Bibliothèque Universitaire (BU) Champollion est le premier à se voir récompensé du label.

La certification AFNOR obtenue en cette rentrée récompense le travail quotidien des personnels qui se sont engagés.

En adéquation avec les ambitions affichées par M. Pingaud, Directeur du centre universitaire et sous l'impulsion de M. Guerrin, DGS, l'équipe de la BU conduite par Mme Lunardi s'est mobilisée pour questionner l'existant, répondre à l'évolution des attentes de ses publics et mesurer la performance dans un souci d'amélioration continue des prestations. Un exemple à suivre.

Mercredis de la Mobilité

Ces réunions d'information collectives ont été un succès. Vous avez été plus de 400 l'an passé, tous corps confondus, à venir nous rencontrer pour en savoir davantage sur la mobilité et son cadre légal. **Trois nouvelles sessions sont organisées au premier trimestre** sur le site du rectorat de la Place St Jacques à Toulouse et de prochaines suivront probablement dans les départements.

Ces conférences sont conçues afin de répondre aux questions de premier niveau qui peuvent éclairer les possibles et les démarches d'une transition professionnelle, et peuvent se poursuivre pour les personnels en projet par un entretien avec un conseiller mobilité carrière. Elles sont ouvertes à tous les personnels de l'éducation nationale. Je vous invite à vous inscrire à ces prochains rendez-vous (*lien actif*).

- Mercredi **16 octobre 2013** de 14h à 17h
- Mercredi **20 novembre 2013** de 14h à 17h
- Mercredi **11 décembre 2013** de 14h à 17h

L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels constitue un élément important de la gestion des ressources humaines. Elle vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Les prestations d'action sociale

Elles sont accordées au titre des prestations interministérielles (PIM) définies par le ministère de la Fonction Publique ou bien au titre des actions sociales d'initiative académique (ASIA) arrêtées par la Rectrice d'académie, Chancelière des universités.

Elles sont servies sous certaines conditions et sont versées dans la limite des crédits disponibles.

Les bénéficiaires

Il s'agit des personnels actifs et retraités, enseignants des 1^{er} et 2nd degrés ou administratifs ainsi que, pour certaines prestations les personnels enseignants de l'enseignement privé sous contrat.

Focus sur le dispositif d'aide à l'installation et à l'équipement

Mis en œuvre dans l'académie de Toulouse, ce dispositif (CIV) s'adresse aux personnels nouvellement affectés dans certains établissements difficiles situés en zone urbaine et exposés à des frais d'équipement et d'installation.

Peuvent bénéficier du CIV :

- les fonctionnaires titulaires ou stagiaires en activité
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif nouvellement recrutés et exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat
- les assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire recrutés par les services déconcentrés ou par les établissements publics locaux d'enseignement (AVS-I et AVS-CO).

Le montant de l'aide, déterminé après avis de la commission académique d'action sociale (CAAS), est de 900 euros pour les néo titulaires et de 500 euros pour les autres bénéficiaires sous réserve de satisfaire aux conditions de ressources en vigueur.

Contacts ou liens utiles

☐ LABEL MARIANNE

En savoir plus : [Qualité de service Marianne](#)

Auditeur académique Label Marianne :
alexandre.assimakopulos@ac-toulouse.fr

☐ MERCREDIS DE LA MOBILITE

SG/DRH - T 05 61 17 78 52
martine.deveza@ac-toulouse.fr

[S'inscrire en ligne](#)

☐ ACTION SOCIALE en faveur des personnels

Renseignements à demander par courriel auprès du correspondant Action Sociale : social@ac-toulouse.fr

ou auprès de l'assistante sociale des personnels dans chacune des 8 DASEN

Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (voir site académique)

En savoir plus : [Guide de l'action sociale](#)

(liens actifs)

